



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°37-2024-06067

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2024

# Sommaire

## **Préfecture - Cabinet - BRE / Cabinet**

37-2024-06-10-00007 - ARRÊTÉ attribuant l' honorariat à un ancien maire -  
M. GALLIOT (1 page)

Page 3

37-2024-05-16-00004 - Arrêté Médaille de l'enfance et des familles 2024 (2  
pages)

Page 5

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2024-06-10-00007

ARRÊTÉ attribuant I honorariat à un ancien  
maire - M. GALLIOT

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**CABINET DU PREFET**  
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT  
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE

CAB-BRECI-2024/11

**ARRÊTÉ** attribuant l'honorariat à un ancien maire

Le préfet d'Indre-et-Loire ;

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de Monsieur Patrick LEFRANCOIS, Maire de Notre Dame d'Oé, en date du 23 mai 2024, sollicitant l'honorariat;

Considérant que Monsieur Jean-Luc GALLIOT a exercé des fonctions municipales à Notre Dame d'Oé pendant 31 ans;

SUR proposition de Madame la directrice de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Monsieur Jean-Luc GALLIOT né le 04 mai 1952 à Selles-sur-Cher (41), ancien maire de Notre Dame d'Oé, est nommé maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – La directrice de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 10 juin 2024

Patrice LATRON

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2024-05-16-00004

Arrêté Médaille de l'enfance et des familles 2024

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE  
Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

CAB-BRECI-2024/07

ARRÊTÉ  
décernant la Médaille de l'enfance et des familles  
- Promotion 2024 -

Le préfet d'Indre-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles D.215-7 à D.215-13 du code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le décret n°2022-203 du 17 février 2022 relatif à la Médaille de l'enfance et des familles ;  
Vu le décret du 7 décembre 2022 portant nomination de M. Patrice LATRON en qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;  
Vu l'arrêté du 2 mars 2022 relatif à la Médaille de l'enfance et des familles ;  
Vu l'avis de l'Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire ;  
Sur proposition de la directrice de cabinet

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : La Médaille de l'enfance et des familles est décernée à la mère de famille dont le nom suit, afin de rendre hommage à son mérite et de lui témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Arrondissement de Tours -

- Mme Sarah BIARDEAU – Luynes (5 enfants)
- Mme Claire DE JERPHANION – Tours (4 enfants)
- Mme Latifa EL BOURI – Saint-Genouph (4 enfants)
- Mme Audrey GENOT – Chambray-lès-Tours (4 enfants)

- Arrondissement de Loches -

- Mme Cathy CLAVEAU – Nazelles-Négron (2 enfants)

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

Article 3 : La Directrice de Cabinet et le Secrétaire Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Tours, le 16 mai 2024

Signé : Patrice LATRON

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

2/2